



A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 6 juillet 2023

**Résolution de M. Benoît Gaillard du 21 mai 2019 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard : « Av. Druey 22-30 : après le jugement du Tribunal fédéral, quel avenir pour les locataires rescapés de sept ans de lutte pour leur logement et d'incertitude pour leur avenir »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 21 mai 2019, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard « Av. Druey 22-30 : après le jugement du Tribunal fédéral, quel avenir pour les locataires rescapés de sept ans de lutte pour leur logement et d'incertitude pour leur avenir », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Benoît Gaillard :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour permettre aux locataires de l'avenue Druey 22-30 de rester dans leurs logements et subsidiairement pour favoriser leur relogement à des conditions acceptables ».

**Réponse de la Municipalité**

Le 14 janvier 2021, la Municipalité a répondu à l'interpellation de M. Pierre Conscience « Affaire Druey : que compte faire la Municipalité pour soutenir les anciennes et anciens locataires des immeubles 22 à 30 de l'avenue Druey à Lausanne et pour garantir la mise sur le marché locatif de logements à loyers abordables dans ces immeubles acquis par les Retraites Populaires ? ».

Dans sa réponse à la troisième question de l'interpellation, elle a apporté des précisions sur la situation des locataires et les mesures prises par la Ville, comme suit :

Une rencontre a eu lieu le 27 mai 2019 avec les avocats représentant les habitants, le propriétaire, la présidente de l'association des habitants et quelques habitants, M. Grégoire Junod, syndic, Mme Natacha Litzistorf, directrice du logement, de l'environnement et de l'architecture, Mme Nadège Simon, cheffe du Service du logement et des gérances et M. Xavier Michellod, premier conseiller juridique de la Ville de Lausanne. Le soutien actif de la Ville leur a été confirmé.



La solution proposée consistait à profiter de l'opportunité de la commercialisation début juin 2019 du lot n° 11 des Fiches Nord par la Société Immobilière Lausannoise pour le Logement S.A. (SILL S.A.), afin d'attribuer prioritairement des logements aux habitants de l'avenue Druet. L'offre que représentait ce projet comprenait des logements de deux à cinq pièces, à loyers abordables et modérés (subventionnés) et devait pouvoir répondre à la plupart des demandes, notamment en matière d'accessibilité.

Un accès prioritaire aux autres logements vacants proposés par la ville a également fait l'objet de discussion de cas en cas. Sur les 21 ménages concernés (personnes seules ou familles), 20 ont été reçus pour un entretien, cinq ont opté pour la proposition de relogement aux Fiches Nord et, pour deux, une solution ailleurs dans le parc subventionné a été trouvée. Au final, 14 ménages ont renoncé au soutien de la Ville et ont réussi à se reloger par leurs propres moyens.

La Municipalité renvoie à cette réponse, qui présente un résumé complet et exhaustif de la situation et des mesures prises et demeure entièrement valable aujourd'hui.

Par ailleurs, après le départ et relogement des locataires avec l'aide de la Commune, les travaux de transformation de l'immeuble ont débuté en 2021. Les logements devraient être mis en location prochainement.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le vice-syndic  
David Payot



Le secrétaire  
Simon Affolter